

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt et unième Assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, tenue sous la présidence de madame Nadia Papineau-Couture au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue Monkland à Montréal, le lundi 9 avril 2018 à 18h00.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

1. Mot de bienvenue
2. Ouverture de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Présentation des résultats

5. Mot de M. Guy Cormier, Président du Mouvement Desjardins (DVD)
6. Rapport du conseil d'administration
7. Rapport du conseil de surveillance
8. Présentation du rapport financier
9. Bilan social 2017
 - 9.1. Fonds d'aide au développement du milieu
 - 9.2. Dons et commandites
 - 9.3. Mes finances, mes choix
10. Période de questions des membres
 - 10.1. au conseil d'administration
 - 10.2. au conseil de surveillance

Décisions

11. Adoption du taux d'intérêt sur les parts permanentes
12. Adoption du taux d'intérêt sur les parts de ristournes
13. Adoption de la répartition des excédents annuels
14. Adoption de la modification au règlement de régie interne

Élections

15. Élection des membres du conseil d'administration
16. Élection des membres du conseil de surveillance
17. Signature de l'engagement solennel

Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

L'animation de la soirée est assurée par Mme Chantal Paul, directrice des communications. Elle présente les personnes qui l'accompagnent sur la scène :

Mme Nadia Papineau-Couture, présidente
M. Jacques Faguy, vice-président
M. Vincent Cournoyer, secrétaire d'assemblée
Mme Lise Drolet, directrice générale

Mme Dominique Parent, adjointe à la direction générale

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents en français, en anglais et en italien.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Papineau-Couture déclare l'assemblée ouverte à 18h06.

Elle souligne la présence de représentants de diverses instances de Desjardins :

De Desjardins Entreprises - Ouest de Montréal :

- Mme Marie-Ève Pépin
- M. Vincent Dinel
- M. Fortis Mathieu
- M. Mazen Saoud

De Service Signature Desjardins Ouest de Montréal

- M. John Patrick Saker

De Desjardins Groupe d'assurances générales

- M. Corey Holcman, agent en assurance de dommages

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Papineau-Couture informe les membres que le secrétaire d'assemblée est M. Vincent Cournoyer, membre du conseil d'administration.

Comme plusieurs votes sont à venir pendant l'assemblée, deux gestionnaires ont été désignés pour effectuer le décompte des votes, soit M. Robert McQuillen et M. Antoine Valiquette.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, M. Vincent Cournoyer, procède à la lecture de l'ordre du jour.

M. Glenn Robenstein propose l'ajout d'un élément à l'ordre du jour. Il propose l'ajout de la résolution suivante :

Que la caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce demande au Mouvement Desjardins de mettre fin de façon permanente au financement et aux investissements dans les pipelines de sables bitumineux et retire son soutien au projet Trans Mountain.

Que la caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce soutienne également toute autre résolution similaire qui serait présentée par une autre caisse.

Dans un premier temps, Mme Nadia Papineau-Couture suggère à M. Rubenstein de discuter de cette résolution au moment de la période de questions plutôt que d'en faire un ajout à l'ordre du jour. Elle précise que la caisse n'a aucun pouvoir légal en cette matière et que cela relève plutôt de la juridiction du Mouvement Desjardins.

Considérant que M. Rubenstein insiste pour que sa résolution soit ajoutée à l'ordre du jour, un vote a lieu sur la première partie de sa résolution.

2018-001

SUR UNE PROPOSITION DE M. GLENN RUBENSTEIN, APPUYÉE PAR MME ÉLIZABETH PRUSZYNSKI, IL EST UNANIMENT RÉSOLU D'AJOUTER À L'ORDRE DU JOUR, DANS LA SECTION DÉCISIONS, LA PREMIÈRE PARTIE DE LA RÉSOLUTION TELLE QUE PRÉSENTÉE.

Un vote a ensuite lieu sur l'ajout à l'ordre du jour de la deuxième partie de la résolution

2018-002

SUR UNE PROPOSITION DE M. GLENN RUBENSTEIN, APPUYÉE PAR MME FRANCINE LAVOIE, IL EST UNANIMENT RÉSOLU D'AJOUTER À L'ORDRE DU JOUR, DANS LA SECTION DÉCISIONS, LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉSOLUTION TELLE QUE PRÉSENTÉE.

Un vote a ensuite lieu pour l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

2018-03

SUR UNE PROPOSITION DE M. PETER MCQUEEN, APPUYÉE PAR MME CHANTAL PELLETIER, IL EST UNANIMENT RÉSOLU D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR TEL QUE MODIFIÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Pour permettre aux membres de se remémorer les principales décisions de la dernière assemblée générale, Mme Papineau-Couture demande une proposition autorisant M. Vincent Cournoyer à lire seulement un bref résumé du projet de procès-verbal de l'an passé. Elle indique toutefois que le procès-verbal complet de l'assemblée du 3 avril 2017 a été déposé sur le site internet de la Caisse le 6 avril dernier.

2018-004

SUR UNE PROPOSITION DE M. DENIS LEFEBVRE, APPUYÉE PAR MME MICHELINE PANAS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'AUTORISER LE SECRÉTAIRE À LIRE SEULEMENT UN BREF RÉSUMÉ DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 3 AVRIL 2017.

Le Secrétaire d'assemblée, M. Vincent Cournoyer, fait la lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée :

Après l'adoption de l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle ainsi que la présentation du rapport annuel, les membres ont résolu :

- De payer un taux d'intérêt de 3,50% sur les parts permanentes pour la période se terminant le 31 décembre 2016 ;
- De payer un taux d'intérêt de 3,50% sur les parts de ristournes pour la période se terminant le 31 décembre 2016 ;
- D'accepter le projet de répartition des excédents pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 incluant :
 - le versement de 69 446 \$ d'intérêts sur les parts permanentes ;
 - le versement de 10 001 \$ d'intérêts sur les parts de ristournes ;
 - le versement de 97 \$ d'intérêts sur les parts sociales ;
 - le virement de 1 143 615 \$ à la réserve générale ;
 - le virement de 50 000\$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

Il n'y a pas eu d'élection au conseil d'administration, le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler. Les dirigeants élus, par acclamation, pour un terme de 3 ans, furent :

Monsieur Vincent Cournoyer
Monsieur François Jasmin, et
Madame Aleksandra Zajko

Il n'y a pas eu d'élection au conseil de surveillance, le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler. Les dirigeants élus, par acclamation, pour un terme de 3 ans, furent :

Monsieur Denis Lefebvre, et
Mme Micheline Panas

L'assemblée fut levée à 19h43.

Mme Papineau-Couture demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.

La présidente mentionne aux membres qu'il fallait être présent à cette assemblée pour en proposer l'adoption.

SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND LEFEBVRE, APPUYÉE PAR M. RICCARDO TROINI, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 3 AVRIL 2017 TEL QUE PRÉSENTÉ.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

5. MOT DE M. GUY CORMIER, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS (DVD)

Mme Chantal Paul invite les membres à visionner le message de M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente présente les membres du conseil d'administration de la caisse.

Elle présente ensuite les faits saillants et les grands enjeux de 2017. Elle souligne ensuite que la version intégrale du message de la présidence se trouve dans le rapport annuel de la Caisse.

Mme Nadia Papineau-Couture remercie ses collègues dirigeants et plus particulièrement M. Jacques Faguy qui a assumé la présidence par intérim en son absence.

Elle remercie également les gestionnaires, les employés ainsi que la directrice générale Mme Lise Drolet pour la qualité du travail accompli au cours de la dernière année.

7. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le président du conseil de surveillance, M. Denis Bernier, procède à la lecture de son message.

Il confirme que pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017 :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. Les prêts qui leur ont été accordés totalisent 154 341\$;
- La Caisse et ses centres n'ont octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le code.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

La directrice générale, Mme Lise Drolet présente le rapport financier pour l'année financière terminée le 31 décembre 2017.

Aucune question n'est adressée à Mme Drolet à la suite de sa présentation.

9. BILAN SOCIAL 2017

9.1 FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU 9.2 DONS ET COMMANDITES 9.3 MES FINANCES, MES CHOIX

Le vice-président, monsieur Jacques Faguy, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu qui se trouve dans le bilan de la distinction coopérative qui a été remis aux membres à leur arrivée et qui est également déposé sur le site Internet de la Caisse.

M. Faguy précise qu'en 2017, la Caisse a versé 32 574\$ à la communauté par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu. À ce montant s'ajoute une somme de 46 257\$ versée à la communauté sous forme de dons et de commandites.

Il poursuit en présentant le nouveau programme *Mes finances, mes choix* qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Ce programme, offert par les Carrefours jeunesse emploi en

collaboration avec Desjardins, leur permet de faire des choix de consommation éclairés et responsables.

10. AJOUT À L'ORDRE DU JOUR : RÉSOLUTION DE M. GLENN RUBENSTEIN PORTANT SUR LE PROJET TRANS MOUNTAIN

Avant d'accorder la parole à M. Glenn Rubenstein, Mme Papineau-Couture rappelle que la caisse n'a pas le pouvoir légal de traiter de la proposition soumise par celui-ci portant sur le projet Trans Mountain. La Caisse ne peut qu'informer le Mouvement Desjardins des décisions rendues par l'assemblée.

M. Glenn Rubenstein remercie d'abord l'assemblée d'avoir accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Il ajoute qu'en tant que membre de la caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce il ne souhaite pas que son argent et sa caisse participent à soutenir les pipelines de sables bitumineux qui menacent l'eau, l'environnement, le climat et violent des droits des Premières Nations. Selon son mandat, Desjardins doit consulter ses membres sur des sujets d'importance pour eux. Pourtant, les membres n'ont pas été consultés sur le choix qu'a fait Desjardins de continuer à financer les pipelines de sables bitumineux comme le pipeline Trans Mountain de Kinder Morgan. Le projet de pipeline de Kinder Morgan va à l'encontre du respect des droits des communautés locales et des Premières Nations qui n'ont pas donné leur consentement et qui s'opposent par dizaine de milliers au passage de ce pipeline sur leur territoire parce qu'il menace leur eau potable et leurs terres. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est opposé au projet ainsi que de nombreuses villes comme Vancouver et Burnaby qui sont directement menacées. Ce projet est incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Plusieurs organismes environnementaux ont demandé au Mouvement Desjardins de retirer son appui à ce projet, mais jusqu'ici Desjardins n'a pas répondu favorablement à cette demande. C'est pour cette raison que M. Rubenstein présente cette résolution dans le but que la caisse fasse part au Mouvement Desjardins des préoccupations des membres à cet égard.

Mme Papineau-Couture reconnaît que Desjardins a investi 145 M\$ dans ce projet. Par ailleurs, le syndicat Kinder Morgan a fourni collectivement 7,2 milliards de dollars. La portion de Desjardins n'est seulement que de 2% donc minimale si on compare avec les investissements des Banques TD, RBC, Scotia, CIBC, Banque de Montréal, Banque nationale, Morgan Chase, Bank of America, etc.

Mme Chantal Pelletier intervient à son tour pour dire que si localement chaque caisse adopte cette proposition, le tout aura plus de poids au moment de l'Assemblée générale annuelle du Mouvement Desjardins.

Mme Marlo Turner Ritchie est déçue d'entendre tout cela et trouve que 2% c'est trop. Elle invite les membres à se soulever symboliquement contre cet investissement et aussi à se prononcer à ce sujet lors de la prochaine assemblée générale du Mouvement Desjardins.

Mme Élizabeth Pruszynski explique qu'elle a quitté la banque TD pour Desjardins en 2016 parce qu'il y avait des exactions écologiques contre les droits des autochtones dans le Dakota du Nord. C'était le Dakota Access pipeline et la communauté non blanche, non autochtone avait dit : coule pas chez-nous mais coule ailleurs. Elle a l'impression que Desjardins fait la même chose. La société québécoise s'est cambrée contre le projet Énergie Est et là elle se trouve à financer le projet de Trans Mountain. Il y a 150 nations autochtones qui ont une alliance contre l'expansion des sables bitumineux. On a des voisins autochtones que nous devons respecter. Est-on dans le déni des changements climatiques ? Par ailleurs sur la page Mission, vision et valeurs de Desjardins il n'y a pas d'engagement par rapport aux droits des autochtones, à la COP 21, aux droits même de la personne. Mme Pruszynski souhaite aussi savoir comment influencer le Mouvement Desjardins pour qu'il y ait une discussion à ce sujet lors de la prochaine Assemblée générale annuelle du Mouvement.

Mme Nadia Papineau-Couture invite Mme Pruszynski à se renseigner auprès du Mouvement Desjardins pour connaître les démarches à suivre afin que ce sujet soit discuté lors de la prochaine assemblée générale annuelle du Mouvement. Elle ajoute que la caisse s'engage à transmettre ses commentaires à la Fédération du Mouvement Desjardins.

Mme Lise Drolet en profite pour préciser les éléments suivants :

- Selon le Baromètre de l'Observatoire de la consommation responsable de l'ESG UQAM publié le 22 novembre 2017, Desjardins a gagné trois places et s'est classée

- au 2^e rang (après Cascades) dans le palmarès des organisations jugées comme les plus responsables au Québec ;
- Desjardins a été désignée comme la 2^e meilleure entreprise socialement responsable au Canada par Corporate Knights en 2017, figure parmi les meilleurs employeurs écolos au pays et reçoit annuellement diverses reconnaissances pour des initiatives spécifiques en matière de responsabilité sociale ;
 - Desjardins est aussi partenaire de groupes environnementaux et d'universités pour contribuer à l'éducation en développement durable et à la sensibilisation du public aux enjeux qui en découlent.

Mme Drolet ajoute que Desjardins est très sensible aux préoccupations de ses membres, qu'un suivi sera fait auprès du Mouvement Desjardins et elle s'engage à tenir informé les membres de l'évolution de la situation.

Mme Nadia Papineau-Couture propose de traiter les deux propositions de M. Rubenstein en une seule résolution.

2018-006

SUR UNE PROPOSITION DE MME FRANCINE LAVOIE, APPUYÉE PAR M. ANDRÉ DAOUST, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DE TRANSMETTRE À LA FÉDÉRATION UNE NOTE, À TITRE INFORMATIF, EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE M. GLENN RUBENSTEIN DANS LE DOSSIER DE TRANS MOUNTAIN.

- QUE LA CAISSE DESJARDINS DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DEMANDE AU MOUVEMENT DESJARDINS DE METTRE FIN DE FAÇON PERMANENTE AU FINANCEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS DANS LES PIPELINES DE SABLES BITUMINEUX ET RETIRE SON SOUTIEN AU PROJET TRANS MOUNTAIN.
- QUE LA CAISSE DESJARDINS DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE SOUTIENNE ÉGALEMENT TOUTE AUTRE RÉSOLUTION SIMILAIRE QUI SERAIT PRÉSENTÉE PAR UNE AUTRE CAISSE.

PAROLE AUX MEMBRES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.1 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Papineau-Couture rappelle les règles de fonctionnement entourant la période de questions et cède la parole aux membres.

Puis, Mme Papineau-Couture demande aux membres s'ils ont des questions.

La question de monsieur Riccardo Troini est en lien avec le bilan social. Il souhaite qu'à chaque année, lorsque le conseil d'administration suggère de payer des ristournes, que l'assemblée décide, à même ces ristournes de retenir un certain montant, soit pour bonifier les montants déjà accordés, soit pour répondre à des demandes supplémentaires.

Mme Papineau-Couture explique que les demandes qui ont été refusées ne l'ont pas été parce qu'il manquait d'argent au Fonds d'aide au développement du milieu ou dans le budget dédié aux dons et commandites mais pour une variété de raisons relatives aux conditions de recevabilité des projets soumis.

Mme Lise Drolet précise que M. Troini doit plutôt faire référence au programme Mes finances, mes choix. Actuellement, Desjardins a seulement 4 ressources dédiées à ce programme pour tout l'ouest de Montréal. C'est très dispendieux de former ces ressources. Dans un premier temps, nous allons démarrer le projet et nous pourrons ensuite évaluer les besoins et s'ajuster en fonction de la demande.

11.2 AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aucune question.

DÉCISIONS

12. ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PARTS PERMANENTES

Mme Papineau-Couture mentionne que, pour l'année terminée le 31 décembre 2017, les membres du conseil d'administration recommandent un taux d'intérêt de 2,75% sur les parts permanentes. Elle précise que ce taux est celui qui est recommandé par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

2018-007

SUR UNE PROPOSITION DE MME LINE MARTIN, APPUYÉE PAR MME SIMONA HODOS, IL EST RÉSOLU À LA MOJORITÉ D'ADOPTER UN TAUX DE 2,75% SUR LES PARTS PERMANENTES POUR L'ANNÉE 2017.

13. ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PARTS DE RISTOURNES

Mme Papineau-Couture mentionne que, pour l'année terminée le 31 décembre 2017, les membres du conseil d'administration recommandent un taux d'intérêt de 2,75% sur les parts de ristournes, soit le même taux que pour les parts permanentes.

2018-008

SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND LEFEBVRE, APPUYÉE PAR M. ALEXANDRU FALA, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ D'ADOPTER UN TAUX DE 2,75% SUR LES PARTS DE RISTOURNES POUR L'ANNÉE 2017.

14. ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

La présidente, Mme Papineau-Couture, présente la proposition du conseil d'administration pour le partage des excédents au 31 décembre 2017. Cette répartition est guidée par des principes de gestion responsable, saine et prudente et se fonde sur deux objectifs prioritaires :

- Protéger les intérêts des membres ;
- Assurer l'avenir de la caisse.

| | | |
|----------------------------|--|---------------------|
| Excédent à répartir | | 1 048 000 \$ |
| [moins] | Intérêts sur les parts permanentes : | 34 557 \$ |
| [moins] | Intérêts sur les parts de ristournes : | 6 049 \$ |
| [moins] | Intérêts sur les parts sociales : | 87 \$ |
| [moins] | Réserve générale | 957 307 \$ |
| Sous-total | | 50 000 \$ |

Elle explique que le déploiement du réseau de distribution de la caisse a demandé un investissement majeur. Elle rappelle que la Fédération a octroyé à la caisse une subvention afin de lui permettre de mener ce projet à terme. L'horizon prévu pour le retour sur cet investissement est 2021.

En raison des nouvelles normes de capitalisation et, dans le contexte du développement de ce nouveau point de services sur Monkland, le conseil d'administration doit s'assurer que la caisse est gérée de façon saine et prudente et qu'elle tient compte de cet investissement majeur dans sa planification financière.

Le contexte de règlementation mondial exige maintenant de toutes les institutions financières des ratios de capitalisation sans cesse plus élevés. La façon la plus simple et la moins onéreuse pour la caisse de se capitaliser est d'allouer une partie de ses excédents à sa réserve. Ainsi, la solution optimale consiste à verser les excédents après le paiement

des versements des intérêts sur les parts permanentes, les parts de ristournes et les parts sociales à la réserve générale.

Aussi, compte tenu de la nature coopérative de la mission de la caisse, il est essentiel d'avoir une contribution significative au développement durable dans notre milieu.

Le conseil d'administration recommande donc aux membres de verser les excédents à la réserve générale sauf une somme de 50 000\$ qui serait versée au Fonds d'aide au développement du milieu. Ce qui implique qu'il n'y aura aucune ristourne individuelle.

Mme Papineau-Couture demande s'il y a des questions concernant cette proposition de partage des excédents. Aucune question.

2018-009

SUR UNE PROPOSITION DE MME ALEKSANDRA ZAJKO, APPUYÉE PAR M. ANDRÉ DAOUST, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ D'ACCEPTER LE PROJET DE RÉPARTITION DES EXCÉDENTS PROPOSÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 TEL QUE PRÉSENTÉ.

15. ADOPTION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

Madame Papineau-Couture explique qu'à la suite du 23^e congrès du Mouvement Desjardins, les représentants des caisses du Québec et de l'Ontario ont voté en faveur d'une limitation des mandats à la présidence des caisses. En conséquence, il faut modifier les règlements administratifs de la caisse pour les harmoniser aux pratiques des caisses Desjardins du Québec en matière de gouvernance.

En conséquence, les membres du conseil d'administration vous proposent d'apporter une précision (souligné en gras) au texte existant de l'article 11 du Règlement de régie interne ainsi que d'y apporter un ajout.

Le texte existant de l'article 11 se lit comme suit :

Le président, le secrétaire de chacun des conseils de même le vice-président du conseil d'administration sont choisis par les membres du conseil, au suffrage secret, un poste à la fois, et sans mise en candidature. Il est fait autant de tours de scrutin que nécessaire pour dégager une majorité absolue ; à compter du deuxième tour, seuls sont éligibles ceux qui ont recueilli un ou des votes au tour précédent ; cessent toutefois d'être éligibles celui qui a obtenu le moins de votes et ceux qui sont à égalité avec lui, sauf si cela a pour effet de laisser moins de deux personnes sur les rangs.

L'ajout proposé est :

Le dirigeant désigné président de la caisse peut agir à ce titre pour douze (12) mandats d'une durée d'un (1) an, étant entendu que le nombre de mandats dans une ou plusieurs caisses, qu'ils soient ou non consécutifs ne peut être supérieur à douze (12).

Cette modification sera effective après l'assemblée générale annuelle de 2019.

Avant l'adoption de ces modifications, madame Papineau-Couture rappelle aux membres que les modifications apportées au Règlement de régie interne de la caisse, pour être adoptées, doivent obtenir les deux tiers (2/3) des voix exprimées par les membres de plein droit admis depuis au moins 90 jours lors de l'assemblée.

2018-010

SUR UNE PROPOSITION DE MME LINE MARTIN, APPUYÉE PAR MME SIMONA HODOS, IL EST RÉSOLU AU 2/3 DES VOIX EXPRIMÉES D'ADOPTER LA PRÉCISION AU PREMIER PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE, SOIT QUE LE PRÉSIDENT, LE SECRÉTAIRE DE CHACUN DES CONSEILS DE MÊME LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT CHOISIS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, AU SUFFRAGE SECRET (...).

2018-011

SUR UNE PROPOSITION DE MME LINE MARTIN, APPUYÉE PAR M. ANDRÉ DAOUST, IL EST RÉSOLU AU 2/3 DES VOIX EXPRIMÉES D'AJOUTER UN PARAGRAPHE À L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE, TEL QUE PRÉSENTÉ.

ÉLECTIONS

ÉCHÉANCIER DES MISES EN CANDIDATURE

Mme Papineau-Couture informe les membres que, comme le prévoit le Règlement de régie interne, les mises en candidature devaient se faire par écrit et être produites aux bureaux de la Caisse, avant la fermeture, au plus tard le dixième jour précédent la date fixée pour l'assemblée générale annuelle soit le jeudi 29 mars à 20 h 00.

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

La présidente, Mme Papineau-Couture, a agi comme présidente d'élection et, M. Vincent Cournoyer, a agi comme secrétaire d'élection.

16. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection rappelle aux membres que le mandat des personnes suivantes, au conseil d'administration, se termine aujourd'hui et qu'au même titre que tout autre membre régulier, ces personnes peuvent être proposées comme candidats :

M. Jacques Faguy
Mme Simona Hodos
Mme Line Martin

Mme Papineau-Couture informe les membres des candidatures reçues dans les délais prévus:

M. Jacques Faguy proposé par Mme Johanne Werbiski
Mme Simona Hodos proposée par M. Calinic Toropu
Mme Line Martin proposée par M. Stéphanie Laurier

La présidente d'élection informe les membres que le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler, elle déclare donc élus sans opposition, et ce, pour un terme de trois ans :

M. Jacques Faguy
Mme Simona Hodos
Mme Line Martin

17. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La présidente d'élection rappelle aux membres que le mandat des personnes suivantes, au conseil de surveillance, se termine aujourd'hui et qu'au même titre que tout autre membre régulier, ces personnes peuvent être proposées comme candidats :

M. Denis Bernier
M. André Daoust

Mme Papineau-Couture informe les membres des candidatures reçues dans les délais prévus:

M. Denis Bernier proposé par Mme Suzanne Goyer
M. André Daoust proposé par Mme Colette Boisvert-Lefebvre

La présidente d'élection informe les membres que le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler, elle déclare donc élus sans opposition, et ce, pour un terme de trois ans :

M. Denis Bernier
M. André Daoust

18. SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT SOLENNEL

La présidente d'élection, Mme Papineau-Couture, invite les dirigeants qui viennent d'être élus à venir signer leur engagement solennel qui est diffusé à l'écran. Tous les dirigeants élus signent l'engagement afin de se conformer au Règlement de régie interne.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-012 L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, SUR UNE PROPOSITION DE MME DIANE VIZIEN, APPUYÉE PAR M. BERTRAND LEFEBVRE, IL EST UNANIMENT RÉSOLU DE LEVER L'ASSEMBLÉE À 19H44.

TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE

Le vice-président, M. Jacques Faguy, procède au tirage de 5 prix de présence de 50\$ chacun, soit des cartes-cadeaux d'un marchand membre de notre caisse, Maître Boucher.

Gagnants : Mesdames Louise Boissé, Elizabeth Pruszynski, Chantal Pelletier, de même que messieurs Glenn Rubenstein et Riccardo Troini.

SONDAGE

Dans un souci d'amélioration continue, Mme Chantal Paul invite les membres à compléter le sondage d'appréciation de l'assemblée générale annuelle qui leur a été remis à leur arrivée.

GOÛTER

Mme Chantal Paul invite les participants à venir partager un goûter à l'extérieur de la salle sur la mezzanine du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce.

Lise Drolet, Secrétaire-adjointe au conseil d'administration